



Syndicat Mixte pour la Collecte
et le Traitement des Eaux Usées
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française
Département VAL D'OISE
SICTEUB

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 24/01/2024

Nombre de membres		
Affiliés	Présents	Qui ont pris part au vote
48	26	28

Vote
A l'unanimité
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024, le 24 Janvier à 18:30, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni au Centre administratif du syndicat, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 16/01/2024.

Présents : M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. VARON Bernard, M. HADDAD Edmond, M. BLANCHARD Philippe, M. WROBLEWSKI Didier, M. DUFUMIER Dominique, Mme LEGRAND Nicette, M. LEDOUX Eric, M. SPECQ André, M. MELLA Daniel, M. FALLOT Frédéric, M. PIN Daniel, M. GAILDRAT Olivier, M. DREVILLE Gérard, M. BOCQUET Jean-Charles, M. ALATI Jacques, M. EPALLE Jean, M. THERRY Eric, M. BOUFFLET Pierre, M. FABRE Jacques, M. BRICHE Etienne, M. COLLIN Eric, M. COLLOBER Ernest, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBIER Jean-Michel
Suppléant(s) : M. HADDAD Edmond (de M. FAUVIN Patrick), M. BLANCHARD Philippe (de Mme SAVY Marie-Laure), M. WROBLEWSKI Didier (de M. BIZERAY Jean-Jacques)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MOREL Cyril à M. FALLOT Frédéric, M. DESHAYES François à M. VARON Bernard

Excusé(s) : M. MANSOUX Michel, M. FAUVIN Patrick, Mme SAVY Marie-Laure

Absent(s) : M. DUCLOS Jean-Noël, M. GAUBOUR Jacques, M. MULLER Patrick, M. FERRACHAT Sébastien, M. BLAIMONT Jean-Pierre, M. MONNEINS François, M. GRANZIERA Gilles, Mme POLLET Clarisse, Mme LOURME Sophie, M. BUISSON Jean-Michel, M. DELECLUSE Thibault, M. DUFLOS Jérémy, Mme MALAQUIN Chantal, M. GUEDON Eric, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. BONDOUX Gilles, M. BARBAROSSA Raphaël, M. MOULA Nicolas, M. DE NOAILLES Emmanuel, M. DE NOAILLES Helie

A été nommé(e) secrétaire : M. POIRIER Henri

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'arrêté du Président du 1er août 2023 portant ouverture de l'enquête publique concernant les plans de zonage eaux usées et aux pluviales des communes du SICTEUB.

Considérant que le SICTEUB a souhaité mettre à jour ses schémas d'assainissement ainsi que ses plans de zonage eaux usées et eaux pluviales pour 21 de ses communes.

Considérant que le SICTEUB a entrepris de mener une enquête publique ayant débutée le 21 septembre 2023 et ayant pris fin le 21 Octobre 2023.

Considérant que suite à la clôture de cette enquête, 3 observations ont été notifiées par le commissaire enquêteur au SICTEUB :

- Une observation concernant la commune d'Asnières-sur-Oise.
- Une observation concernant la commune de Noisy-sur-Oise.
- Une observation concernant la commune de Saint-Witz.

Considérant que suite à ces conclusions, le SICTEUB prendra donc en considération les observations du commissaire enquêteur concernant les communes d'Asnières-sur-Oise et de Noisy-sur-Oise et modifiera en conséquence les plans de zonages des deux communes.

Considérant que concernant la commune de Saint-Witz, le SIAH s'occupera de la mise en enquête publique des plans de zonages du SICTEUB afin d'assurer une unité sur le territoire. Il prendra cependant les plans de zonage établis par le SICTEUB et son prestataire EGIS EAU.

Considérant que les autres plans de zonage sont eux adoptés en l'état.

Considérant qu'afin d'être rendu opposables, chaque commune devra intégrer ses plans de zonage eaux usées et eaux pluviales au sein de son plan local d'urbanisme en tant que pièce sanitaire.

Le comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la clôture de l'enquête publique et les conclusions du commissaire enquêteur concernant la mise à jour des schémas directeurs d'assainissement et la modification des plans de zonage eaux usées et eaux pluviales sur les communes du SICTEUB.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Asnières sur Oise, le 26/01/2024
Le Président

